

**CONSEIL COMMUNAL  
AUBONNE**

**Séance du mardi 28 mai 2013**

**20h15**

<u>Président</u>	M. Charles Gabella
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutateurs</u>	M. Mathieu Félix Mme Anaïs Piguet

50 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mme Catherine Aellen, MM. Olivier Gétaz, Nicolas Suter, Patrice Ansermet, Gérard Heimberg.

Se sont fait excuser :

Mme Catherine Aellen, MM. Olivier Gétaz, Nicolas Suter, Gérard Heimberg.

M. le Municipal Michel Crottaz est excusé.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est adopté à l'unanimité.

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2013**

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2013 est adopté sans modification (3 abstentions).

**2. Communications du bureau**

Le bureau a reçu des remerciements de Mme Catherine Berger, fleurie à l'occasion de son anniversaire.

Le président félicite les organisateurs de la marche gourmande qui a rencontré un franc succès.

M. Gabella rappelle que lors de la prochaine séance aura lieu la nomination du bureau. Les scrutateurs seront renouvelés, alors que les actuels président et vice-président sont partants pour un second mandat.

### **3. Rapport de la commission sur le préavis No 4/13 – Future organisation du SDIS Région "Etraz Région"**

M. Daniel Favre donne lecture du rapport de la commission.

En conclusion, la commission relève que même si les acteurs de la défense incendie n'ont pas toujours vu d'un bon œil l'évolution liée à la nouvelle loi, de concert avec la Municipalité, ils se sont préparés à y répondre pour garantir une intervention d'urgence de qualité, sur l'ensemble du territoire à leur charge, menée par des sapeurs formés et motivés. Il en ressort que nous pouvons sans crainte entrer dans cette nouvelle organisation qui entérine une fois encore la nécessité de la collaboration régionale et intercommunale pour assurer les tâches et responsabilités qui incombent aux communes vis-à-vis de leur population.

La commission unanime propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

#### Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à adhérer à l'association intercommunale SDIS Etraz Région;
- accepte les statuts du SDIS Etraz Région tels que présentés.

Le président ouvre la discussion.

M. le Municipal Eric Muller précise que quelques changements mineurs ont été apportés aux statuts suite à leur contrôle par le SÉCRI et l'ECA le 24.4.2013. Ainsi, il a été ajouté que le délégué au Conseil intercommunal peut également être issu du législatif de sa commune.

MM. Muller et Favre apportent des compléments d'information à Mme Marie-Christine Saxer Studer, M. Pascal Lincio, Mme Sandra Linder, M. Alain Biedermann.

La loi impose aux communes de renoncer à la taxe non pompier.

Le siège de l'association est à Aubonne mais la commune chargée d'en tenir les comptes sera désignée par le comité de direction et l'assemblée des délégués.

Un article de loi autorise le Conseil d'Etat à obliger une commune à adhérer.

Le coût estimatif de Fr. 29.- par habitant est basé sur des chiffres fournis au Copil par les communes. Eu égard à l'augmentation de la population et des standards de sécurité, ce montant n'ira pas en diminution. L'ECA continuera d'assumer son rôle en finançant largement le matériel et la formation. Le comité de direction et l'assemblée des délégués devront faire en sorte que le coût reste dans des normes acceptables pour notre région.

Mise à part la suppression de la taxe non pompier, la commune d'Aubonne est avantagée par cette nouvelle organisation.

M. Lincio informe que le Grand Conseil a accepté d'exonérer la solde des pompiers de milice jusqu'à Fr. 9'000.-.

La parole n'étant plus demandée, le président fait voter l'assemblée qui accepte les conclusions du rapport avec un avis contraire.

M. le Municipal Muller remercie la commission pour son travail et le Conseil pour sa confiance envers le Copil. Cette décision positive et constructive pour l'avenir de la défense incendie de la région est très encourageante.

#### **4. Rapport de la commission sur le préavis No 5/13 – Déferrisation des eaux issues des captages de la Reculannaz**

En l'absence de Mme Catherine Aellen, M. Sébastien Nyitrai donne lecture du rapport de la commission. M. Daniel Blanchard donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

En conclusion, la commission ad hoc unanime reconnaît le bien-fondé de ces travaux et recommande aux Conseillers de voter le décret suivant :

##### Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 1'535'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux;
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve "Extension des eaux".

Le président ouvre la discussion.

M. le Syndic Rossier explique à M. Thomas Buchanan qu'avant d'opter pour cette solution, fiable mais onéreuse, la Municipalité a passé quelques années à tester d'autres moyens pour corriger le problème.

M. Rossier rassure M. Patrick Schneiter quant à la qualité de l'eau. Si le plafond maximum pour la quantité de fer dissout est atteint, l'eau, contrôlée régulièrement par le laboratoire cantonal, n'a jamais été considérée comme impropre à la consommation. Cette eau n'aurait jamais été utilisée si les exigences légales n'étaient pas respectées.

M. Blanchard et M. le Syndic confirment à Mme Marie-Christine Saxer Studer que cette dépense devrait être le dernier investissement important relatif à la qualité de l'eau. L'extension du réseau d'eau sur Pizy fera l'objet d'autres investissements.

A la demande de M. Serge Thorimbert, M. Nyitrai signale que la commission a reçu une réponse positive quant aux besoins futurs en eau assurés par des approvisionnements extérieurs. M. le Syndic indique que la Municipalité a pris langue avec le SIDERE (alimenté par l'eau du lac) pour un approvisionnement complémentaire si nécessaire. Il ajoute que l'objectif du laboratoire cantonal est d'interconnecter toutes les communes.

M. Alexandre Liardet cite un article de presse faisant mention d'un taux trop élevé d'uranium et d'arsenic dans l'eau potable en Suisse, nécessitant l'application de nouvelles normes. M. le Syndic n'a pas reçu d'information à ce sujet.

Le président procède au vote. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité.

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic remercie le Conseil et les commissions qui ont travaillé sur ce sujet très technique.

## **5. Préavis No 7/13 – Citoyen d'honneur à titre posthume**

Mme la Municipale Gisèle Burnet donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- décerne la bourgeoisie d'honneur à titre posthume à Monsieur Frank Jotterand.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

Mmes et MM. Catherine Zweifel, Pauline Rahmani, Anne-Marie Piguet, Olivier Burnet, Patrick Berger.  
Suppléants : M. Patrick Schneiter et Mme Claudia Bobst.

Les membres du Conseil n'ont pas de remarque à formuler et le président rappelle que chacun peut adresser par écrit des observations à la commission.

## **6. Communications de la Municipalité**

M. le Municipal Eric Muller signale que les collaborateurs des services extérieurs ont préparé sous la neige les alpages pour la saison d'été. Le refuge de la Bûcheronne est ouvert.

La dissolution de la PC Aubonne-Rolle a été prononcée le 1<sup>er</sup> mai 2013. M. Muller relève le travail effectué par M. Michel Dubois, instructeur. Il remercie le comité directeur qui a pris soin de mettre un terme à cette PC dans les meilleures conditions, en trouvant du travail pour les collaborateurs. M. le Municipal remercie également M. Charles Muller, président, et M. René Mamin. La nouvelle organisation régionale de protection civile du district de Morges, à laquelle Aubonne a accepté d'adhérer, se met bien en place.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral annonce que des travaux seront effectués sur la RC 30B allant du centre-ville en direction de Lavigny. Le revêtement de cette route très sollicitée par le passage de nombreux camions présente des fissures et des décollements. Un suivi géométrique des murs de soutènement est également projeté.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne des nouvelles de M. le Municipal Michel Crottaz, en convalescence durant quelques semaines, après une opération préventive à une rupture d'anévrisme.

## **7. Questions et vœux**

Concernant la marche gourmande, M. Pascal Lincio souligne qu'une centaine de bénévoles ont contribué au succès de cette première édition, à laquelle 570 personnes ont participé. Il remercie la Commune pour son apport logistique.

M. Olivier Burnet fait remarquer que l'état du bassin du Bourg de Four se détériore sérieusement et qu'il y a d'importantes fuites. M. le Syndic en informera le service technique. La Municipalité a demandé une évaluation de l'état des bassins communaux, qui sont remis en état au fur et à mesure des possibilités.

Le président lève la séance à 21h30 après avoir signalé le vide grenier du 15 juin 2013. La prochaine séance, avec l'adoption des comptes, aura lieu le 25 juin.

**Au nom du Conseil communal**

**Le président**

**La secrétaire**

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor